Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Paris, le 10 OCT. 2017

Le ministre de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale

S/c mesdames et messieurs les recteurs d'académie

Direction générale de l'enseignement scolaire

Service du budget, de la performance et des établissements

Sous-direction de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives

Bureau des actions éducatives, culturelles et sportives

DGESCO B3-4
n° 2017 – 0142

Affaire suivie par
Emmanuelle DURAND
Téléphone
01 55 55 31 09
Courriel
emmanuelle.durand
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Objet : 2ème édition du concours « Découvrons notre Constitution »

Organisée pour la première fois avec le Conseil constitutionnel à la rentrée 2016 à destination des élèves du cycle 3, le concours **« Découvrons notre Constitution »** est renouvelé pour l'année scolaire 2017-2018 et élargi aux élèves du cycle 4.

Cette opération a pour objectif, par une réflexion et un travail collectifs sur les principes qui guident notre société démocratique ainsi que nos libertés et droits fondamentaux énoncés dans la Constitution du 4 octobre 1958, et au-delà, dans l'ensemble des textes à valeur constitutionnelle, de transmettre et de faire vivre les valeurs de la République.

Elle contribue ainsi à l'éducation de futurs citoyens, éclairés, libres et engagés et offre l'occasion aux équipes pédagogiques de donner une meilleure visibilité aux initiatives nombreuses qui sont prises dans les écoles et établissements pouvant alimenter le parcours citoyen de l'élève.

Vous trouverez toutes les informations utiles et les modalités précises de l'opération (règlement, ressources, lien vers les programmes, exemple de travaux lauréats) sur le site éduscol dédié (http://eduscol.education.fr/notreconstitution).

Je vous remercie vivement de la contribution que vous pourrez apporter à la réussite de cette opération en veillant, avec l'appui des corps d'inspection, à l'information et à la mobilisation du plus grand nombre d'écoles et d'établissements.

Les référents académiques « mémoire et citoyenneté » sont chargés du suivi de cette opération.

Pour le ministre et par délégation
Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Marc HUART